



Saint-Denis, le 02 février 2021

A

Madame la Maire de Saint-Denis

**Objet :** Modernisation du dispositif « titre restaurant » à la ville, CCAS et CDE et des sites de restauration

Madame la Maire,

Par la présente, notre organisation vous propose dans le cadre de la modernisation du dispositif « titre restaurant » au sein de la Mairie, du CCAS et de la Caisse des Ecoles d'en actualiser les modalités.

A ce propos, depuis 12 ans, nous portons à votre connaissance que le nombre de tickets restaurant est passé au nombre de 15 avec une valeur faciale de 6 euros.

Dans le cadre des orientations budgétaires de 2021, dans un chapitre consacré à une gestion des ressources humaines ambitieuse, moderne et fraternelle – une gestion RH solidaire, il est prévu une augmentation de la participation de la ville, soit une prise en charge des titres restaurants de 60% au lieu de 50%.

Nous prenons acte que ce dispositif pourrait être mise en œuvre en 2021.

Par ailleurs, nous avons constaté depuis plusieurs années que la valeur faciale du titre restaurant des agents communaux de Saint Denis est en dessous de la valeur faciale moyenne : à noter, selon les données de la Commission nationale des titres restaurant, un titre-restaurant affiche une valeur moyenne de 7,70 euros.

Nous observons également que l'environnement et le quartier sont des éléments à prendre en compte dans la valeur des titres restaurant : **l'idée est que le titre restaurant puisse financer un repas complet.**

Le bénéfice de titres restaurant est un **avantage social pour le salarié** (même s'il a un coût pour lui).



Pour ces motifs, nous vous proposons les mesures suivantes pour améliorer non seulement le pouvoir d'achat mais aussi la nutrition du personnel communal :

**1 - Rattraper l'inflation et actualiser le dispositif de chèques déjeuner concernant le personnel communal** avec une augmentation de la valeur à 8€ (au lieu de 6€) et une part employeur de 50% à 60%.

Cette augmentation pourrait être accompagnée d'une campagne de sensibilisation du personnel à l'importance de l'hygiène alimentaire sur la santé : ce dispositif de sensibilisation existant pourra alors être renforcé.

**2 - Evaluer les conditions de restauration du personnel communal sur différents sites** où il est employé quotidiennement afin d'améliorer ce qui pourrait l'être. Ainsi, le DUERP des trois entités pourront être mises à jour concernant cet élément.

Sûrs de l'intérêt que vous porterez à notre requête, nous vous prions de croire, Madame la Maire, en l'assurance de notre profond respect.

Le Secrétaire Général,

Patrick JAYME

Copie : - A Monsieur le Vice - Président du CCAS

- A Madame la Vice - Présidente de la CDE